

L'utilisateur veillera à la bonne gestion des déchets :

Ordures ménagères: dans un sac fermé dans le bac prévu à cet effet (situé....)

Emballages en verre: dans le conteneur dédié aux emballages en verre.

Les déchets recyclables devront être jetés VIDES et en VRAC dans les conteneurs adéquats

à Conteneur bleu : bouteilles et flacons en plastiques, barquettes en aluminium, canettes, boîtes de conserve.

à Conteneur jaune: briques alimentaires, cartonnettes et papiers

à Conteneur vert : emballages en verre.

Les éventuels encombrants et objets divers devront être emmenés directement en déchetterie.

VOUS TRIEZ, NOUS VALORISONS !

Verres



Papiers,
cartonnettes



Flaconnages plastique,
emballages en métal



Ordures
ménagères



Pour toute question sur le tri ou
le recyclage des déchets :
www.sidefage.fr ou 04 50 56 67 30

SIDEFAGE